

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 juillet 2007

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC - (n° 101)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 185

présenté par
M. Verchère-----
à l'amendement n° 92 Rect. de MM. Mariton, Paternotte, Mme Marland-Militello,
MM. Jean-François Lamour, Masdeu-Arus, Goasguen
-----**APRÈS L'ARTICLE 11**

Dans cet amendement, substituer au mot :

« juin »,

le mot :

« mars ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement confirme qu'un état des lieux du dialogue social devra être effectué et précise les éléments qui devront faire partie de l'évaluation.